

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

LAST COPY. Return
to Distribution Branch



Distr.
GENERALE
S/4415
1er août 1960
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 1er AOUT 1960 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU GHANA AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de demander que le texte de
la note ci-jointe relative à la situation au Congo soit distribué aux membres
du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur du Ghana, représentant permanent du
Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies

Signé : Alex QUAISON-SACKEY

NOTE DU MINISTRE GHANEEN DES AFFAIRES ETRANGERES AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE

Le Ministre des affaires étrangères a l'honneur de se référer aux événements survenus dans la République du Congo et en particulier aux actions récentes du Gouvernement belge.

Avant l'accession du Congo à l'indépendance, le Gouvernement ghanéen a essayé de prêter ses bons offices au Gouvernement belge et aux divers groupements et partis politiques du Congo afin de les aider à assurer un transfert des pouvoirs harmonieux et efficace. Au cours de la période qui a précédé immédiatement l'indépendance de la République du Congo, le Gouvernement ghanéen est resté en rapport étroit aussi bien avec les dirigeants congolais qu'avec le Gouvernement belge, et il est certain de n'avoir rien fait, avant ou immédiatement après l'accession du Congo à l'indépendance, qui pût être interprété comme hostile en aucune façon au Gouvernement belge.

Cela étant, le Gouvernement ghanéen s'estime obligé de s'adresser aux membres du Conseil de sécurité à propos de la conduite du Gouvernement belge au Congo.

Le Gouvernement ghanéen estime que la conduite actuelle du Gouvernement belge constitue une grave menace à la paix et que, si elle continuait, les Nations Unies seraient fondées à considérer que la Belgique a commis une agression contre le Congo et devrait être traitée en tant qu'agresseur.

Les raisons pour lesquelles le Gouvernement ghanéen parvient à cette très grave conclusion au sujet de la conduite du Gouvernement belge peuvent être résumées comme suit :

En dépit de la résolution du Conseil de sécurité demandant le retrait des troupes belges du Congo, le Gouvernement belge a continué pendant un certain temps, après avoir accepté la résolution, d'envoyer des renforts dans la République.

Cette mesure a été prise parce que le Gouvernement belge jugeait nécessaire de faire intervenir les troupes belges pour préserver la sécurité et la vie des nationaux belges. Toutefois, la conduite des autorités belges n'a été nullement conforme à cet emploi de leurs forces.

La vie et la sécurité des nationaux belges n'ont été menacées que par suite de la mutinerie de la force publique. Les événements survenus dans la République ont été caractérisés par le fait que la population en général n'a pas attaqué les nationaux belges.

Dans ces conditions, on aurait pu supposer que l'action du Gouvernement belge aurait eu pour but d'aider à rétablir la discipline dans la force publique. Au contraire, les soldats belges ont arrêté et détenu pendant une semaine le commandant récemment nommé de cette force, qui s'employait à y rétablir la discipline. Il est difficile de concevoir une action qui puisse davantage encourager l'indiscipline et provoquer les conditions mêmes qui, selon le Gouvernement belge, justifiaient son intervention.

Deuxièmement, le Gouvernement belge a commis, à en croire la presse, un certain nombre d'attaques non provoquées contre des civils congolais. Ces attaques ne pouvaient avoir pour objet que de créer une situation qui aurait justifié l'intervention belge. A titre d'exemple, le Gouvernement ghanéen voudrait citer un article paru dans le journal britannique Daily Telegraph du 21 juillet 1960. Le correspondant de ce journal, se trouvant à Matadi, a décrit comme suit un "raid de représailles" des forces belges :

"... Voici comment a eu lieu le raid de représailles des Belges, dont l'horreur est encore présente à l'esprit des Congolais :

Le samedi 9 juillet, c'est-à-dire le lendemain de la mutinerie de la force publique, le consul belge a donné l'ordre à tous les Belges d'évacuer la ville. Le même jour, les femmes et les enfants belges se sont embarqués sur un bateau belge. La ville était calme le lendemain, lorsque les hommes belges sont partis et se sont embarqués sur le même bateau.

Avant le départ des hommes, le Chef de l'Etat, M. Joseph Kasavubu, et le Premier Ministre, M. Lumumba, sont arrivés et leur ont fait un discours. M. Kasavubu a dit qu'il regrettait de les voir partir parce que les Congolais auraient voulu qu'ils restent.

Le bateau a quitté Matadi le soir même. Le lendemain, c'est-à-dire le 11 juillet, vers 9 h. 30, les forces belges ont lancé leur attaque.

Les Congolais et les Portugais de Noqui, dans le territoire voisin d'Angola, où je me suis rendu aujourd'hui pour m'assurer avec des neutres des circonstances du raid, ne peuvent l'expliquer que comme une mesure de représailles car tous les Belges étaient partis lorsque le raid a eu lieu.

Les Portugais ont vu les avions tirer à la mitrailleuse au-dessus de Matadi - Noqui se trouve à environ 3 milles de distance - et les quatre navires

belges tirer sur la ville. Un Portugais que j'ai retrouvé était à Matadi même lorsque les troupes belges sont arrivées ce jour-là.

Au cours du raid sur les quais, quatre policiers s'étaient cachés dans une petite pièce du poste de police. Les Belges ont fait irruption, ont tiré et les ont tous tués.

Aujourd'hui j'ai vu le long des quais des automobiles trouées de balles. J'ai vu du sang coagulé et de la peau humaine sur les quais, près d'un bureau, et la tunique trouée de balles d'un policier qui avait été tué à proximité.

Lors de la première vague, les avions belges ont furtivement attaqué Matadi, survolant bas le territoire d'Angola. Mais les Portugais ont prévenu les Belges que si un autre avion survolait le territoire leur navire mouillé dans le fleuve ouvrirait le feu sur lui.

C'est après ce raid de représailles que les mutins de la force publique de Matadi et de Thysville sont devenus des bandits armés et sont partis errer dans la campagne à la recherche de Belges..."

D'après le correspondant, 19 personnes ont été tuées et 32 ont été blessées au cours de l'attaque. Le correspondant du journal britannique Daily Mail a rapporté l'incident en termes analogues. Après avoir fait des enquêtes indépendantes, le Gouvernement ghanéen estime que le récit de ces correspondants est exact.

Il convient de comparer le nombre de décès survenus lors de cet incident au nombre total de ressortissants belges qui, d'après les estimations de l'Agence Reuter, auraient été tués sur tout le territoire de la République. Ce dernier chiffre est de 20.

Le gouvernement vient de recevoir de son Chef d'état-major, le général Alexander, un rapport sur les événements de Stanleyville où le général Alexander s'est rendu en personne. Les autorités belges avaient déclaré qu'elles avaient dû envoyer des troupes à Stanleyville parce qu'on y attaquait et tuait des ressortissants belges. Le général Alexander a été lui-même à Stanleyville et a constaté que, malgré la situation tendue, rien ne montrait que des ressortissants belges y aient été tués ou attaqués. Le Gouvernement ghanéen tient à ce sujet pour rigoureusement exact le rapport du général Alexander, ce rapport donnant à son avis tout lieu de croire que l'intervention belge dans d'autres parties du Congo, sous prétexte de protéger des ressortissants belges, tendait à un but très différent.

/...

Le Gouvernement ghanéen estime que la politique du Gouvernement belge n'avait pas au premier chef pour objet de sauver la vie de ressortissants belges, mais visait à détacher la province du Katanga du reste du Congo.

A cet égard, le Gouvernement ghanéen tient à appeler l'attention sur un éditorial paru aux Etats-Unis, le 29 juillet, dans le journal "The New York Herald Tribune". Il y est dit :

"Que M. Hammarskjold n'ait pas réussi à obtenir de Bruxelles des assurances fermes quant au déploiement des troupes belges au Congo montre avec quelle ténacité la Belgique s'accroche à ses intérêts dans son ancienne colonie.

"Les gisements de cuivre, de cobalt et d'uranium ainsi que les autres mines du Katanga sont exploités par des milieux d'affaires belges, principalement par l'Union minière du Haut Katanga. Il devient de plus en plus évident que ces milieux préféreraient l'indépendance du Katanga qui garantirait leur présence dans les mines sans leur imposer de responsabilités dans le reste du Congo."

Le Gouvernement ghanéen estime que l'analyse de la situation donnée par ce journal est exacte et correspond aux circonstances actuelles.

Le Gouvernement ghanéen se voit contraint de souligner l'extrême gravité de cette situation. Il serait absolument intolérable que le destin d'un Etat africain qui vient d'accéder à l'indépendance soit dicté par les intérêts financiers de sociétés minières de l'étranger, et toute tentative de la part de ces sociétés pour peser de la sorte sur les événements aurait les plus profondes répercussions sur les affaires africaines.

A cet égard le Gouvernement ghanéen doit une fois de plus mettre en évidence la conduite des troupes belges au Katanga. Il y a deux semaines déjà le Gouvernement ghanéen a protesté publiquement contre les agissements du commandant Weber, le soi-disant conseiller militaire auprès de M. Tshombé, président du Conseil provincial du Katanga. Loin de se conformer à l'appel que le Conseil de sécurité a adressé à toutes les nations pour que soient respectées l'intégrité et l'unité du Congo, le commandant Weber se proclame à cor et à cri commandant militaire des forces belges qui s'opposent par les armes au gouvernement légitime de la République du Congo. Le Gouvernement belge est parfaitement au courant de ses agissements, mais n'a rien fait

pour désavouer cet officier ou le rappeler. Aux yeux du Gouvernement ghanéen les agissements du commandant Weber et des forces belges qu'il commande constituent une agression armée du Gouvernement belge contre la République du Congo.

Dans ces conditions le Gouvernement ghanéen demande à tous les membres du Conseil de sécurité de représenter, tant individuellement que collectivement, au Gouvernement belge le souci extrêmement grave qu'inspire nécessairement son action présente. Si l'agression des troupes belges contre la République du Congo se poursuivait, le Gouvernement ghanéen se verrait contraint de demander aux Nations Unies qu'elles qualifient la Belgique d'agresseur et prennent les mesures qui s'imposent contre un Etat déclaré, par les Nations Unies, coupable d'une agression militaire contre une puissance amie.
